

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 4 juin 2021 modifiant l'arrêté du 17 novembre 1997 relatif à la reconnaissance du Comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises

NOR : AGRT2114432A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Vu le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil, notamment ses articles 157 et 158 ;
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 632-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2014-572 du 2 juin 2014 relatif à la reconnaissance des organisations interprofessionnelles ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1997 relatif à la reconnaissance du Comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises ;
Vu les statuts du Comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises ;
Vu l'avis de la commission nationale technique du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire lors de sa consultation électronique du 7 mai 2021,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 17 novembre 1997 susvisé est modifié comme suit :

1° Les mots : « dont le siège social est à Manosque (04100) » sont supprimés.

2° Après le premier alinéa, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Le comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises est reconnu pour les huiles essentielles de lavande, de lavandin et de sauge sclarée. »

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 juin 2021.

*Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation,*
Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice des produits
et des marchés agroalimentaires,*
A. BIOLLEY-COORNAERT

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice compétitivité,
M. TESTUT-NEVES